

ADUNITI
ASSOCIATION LOI DE 1901
Immeuble Le Vinci
5, Rue Jean Pierre Gaffory
20600 - BASTIA

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames,
Messieurs les Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 8 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons procédé lors de nos travaux, en particulier, à l'analyse des produits et des charges de fonctionnement parmi lesquelles figurent les mises à disposition de personnel.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et d'activité du conseil d'administration arrêté le 8 juillet 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

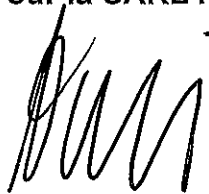
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

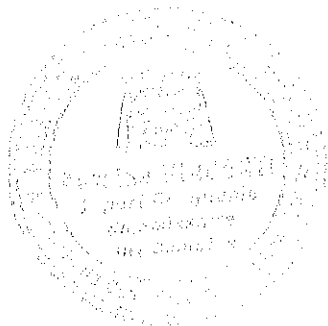
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bastia, le 8 juillet 2020

Pour la SARL KALLISTE REVISION COMPTABLE



**Le Gérant
Antoine VINCENTI**



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (06 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel & outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	34 146	2 836	31 310	21,37
218111 TRAVAUX AMENAGEMENTS APPART E2/N°120	1 774		1 774	1,21
218113 TRAVAUX AMENAGEMENTS APPART 28A	876		876	0,80
218300 MAT.BUREAU & INFORMA	9 292		9 292	6,34
218301 MATERIEL APPARTEMENT 18C	1 789		1 789	1,22
218302 MATERIEL APPARTEMENT 28A	2 400		2 400	1,64
218303 MATERIEL APPARTEMENT A2	2 470		2 470	1,89
218304 MATERIEL APPARTEMENT B1	1 957		1 957	1,34
218305 MATERIEL APPARTEMENT D1	2 034		2 034	1,39
218306 MATERIEL APPARTEMENT E2	2 035		2 035	1,39
218307 MATERIEL APPARTEMENT H2	1 848		1 848	1,26
218308 MATERIEL APPARTEMENT Y1	2 729		2 729	1,86
218309 MATERIEL APPARTEMENT W84	300		300	0,20
218310 MATERIEL APPARTEMENT I1	2 518		2 518	1,72
218311 MATERIELS DIVERS APPARTEMENTS	2 124		2 124	1,46
281811 AMT TRAVAUX APPART		68	-68	-0,04
281830 AMT MAT.BUR ET INFOR		132	-132	-0,08
281831 AMORTISSEMENT MAT APPART 18C		300	-300	-0,19
281832 AMORT MATERIELS 28A		70	-70	-0,04
281833 AMORT MATERIELS A2		351	-351	-0,23
281834 AMORT MATERIELS APPART B1		246	-246	-0,16
281835 AMORT MATERIELS APPART D1		259	-259	-0,17
281836 AMORT MATERIELS APPART E2		165	-165	-0,10
281837 AMORT MATERIELS APPART H2		262	-262	-0,17
281838 AMORT MATERIELS APPART Y1		354	-354	-0,23
281839 AMORT MATERIELS W84		45	-45	-0,02
281840 AMORT MATERIELS I1		352	-352	-0,23
281841 AMT DIVERS APPART		232	-232	-0,15
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles				
IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION:				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel & outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (06 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 559		5 559	3,79
275500 CAUTIONNEMENTS VERSE	990		990	0,68
275501 CAUTION UDAF	1 626		1 626	1,11
275502 CAUTION LOGIREM	2 315		2 315	1,58
275503 CAUTION OPH2C	628		628	0,43
TOTAL (I)	39 705	2 836	36 869	25,16
Comptes de liaison (1)				
TOTAL (II)				
STOCKS ET EN COURS:				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Budgets annexes				
CREANCES (2) :				
Avances & acomptes versés sur commandes				
Créances usagers et comptes rattachés (3)	46 208		46 208	31,53
418001 CDC FACTURE A ETABLIR	46 208		46 208	31,53
Autres créances				
Fournisseurs débiteurs	2 164		2 164	1,48
401000 FOURNISSEURS	2 164		2 164	1,48
Personnel				
Organismes sociaux				
Etat, impôts sur les bénéfiques				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres	183		183	0,12
467111 LE BELVEDERE	183		183	0,12
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	61 111		61 111	41,70
512100 BANQUE	61 106		61 106	41,70
532000 CAISSE REMISES IND JEUNES	5		5	0,00
Charges constatées d'avance				
TOTAL (III)	109 667		109 667	74,84
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	149 372	2 836	146 536	100,00

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an :

Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.

46 208

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (06 mois)
FONDS PROPRES:		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds associatifs avec droit de reprise	30 000	20,47
103400 FONDS PROPRES/DROIT DE REP.	30 000	20,47
Legs et donation		
Subvention d'investissement sur biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation		
RESERVES:		
Excédents affectés à l'investissement		
Réserves de compensation		
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement		
Autres réserves		
REPORT A NOUVEAU:		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	9 501	6,48
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
PROVISIONS REGLEMENTEES:		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL(I)	39 501	26,96
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL(III)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
DETTES (3) :		
Emprunts et dettes assimilées (2) (3)	46 770	31,92
164400 EMPRUNT CAISSE D'EPA	46 739	31,90
168880 INTER.COURUS AUTR EM	31	0,02
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	14 907	10,17
401000 FOURNISSEURS	5 344	3,85
408100 FOURN.FTS NON PARVEN	9 563	6,53
Dettes fiscales et sociales		
Autres (5)	45 358	30,95
467001 LEIA	36 948	25,21
467026 FRANCHI FRAIS KM	99	0,07
467029 INNOCENTI EMILIE FRAIS KM	215	0,15

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (06 mois)		
467110 UDAF	2 644	1,80		
467189 OPH2C	1 025	0,70		
467208 MAES FRAIS KM	208	0,14		
467456 A SCALINATA	3 864	2,64		
467854 MAES FRAIS EDUC	30	0,02		
467890 FERRAZ FRAIS KM	162	0,11		
467896 GAMBOTTI FRAIS KM	64	0,04		
467897 GAMBOTTI FRAIS EDUC	11	0,01		
467899 FERRAZ ANA FRAIS EDUC	89	0,06		
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	107 035	73,04		
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	146 536	100,00		
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				
(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs.				
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.				
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.				
(4) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :				
(5) Dont fonds des majeurs protégés :				

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (06 mois)		Variation absolue (06 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services									
Montants nets produits d'expl.									
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Dotations et produits de tarification			229 294	99,64			229 294	N/S	
733320 HEBERGEMENTS-TARIF JOURN			229 294	99,64			229 294	N/S	
Subventions d'exploitation									
Dons									
Cotisations			733	0,32			733	N/S	
756000 COTISATIONS DES ADHE			733	0,32			733	N/S	
Legs et donation									
Produits liés à des financements réglementaires									
Autres produits									
Reprise de provisions									
Transfert de charges			89	0,04			89	N/S	
791000 TRANSFERTS DE CHARGES			89	0,04			89	N/S	
Sous-total des autres produits d'exploitation			230 116	100,00			230 116	N/S	
Total des produits d'exploitation (I)			230 116	100,00			230 116	N/S	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)									
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion									
Sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Total des produits exceptionnels (IV)									
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			230 116	100,00			230 116	N/S	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL			230 116	100,00			230 116	N/S	

COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTÉ DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (06 mois)	Variation absolue (06 mois)	%
CHARGES D'EXPLOITATION:				
Achats de marchandises et de matières premières				
Variation de stock marchandises et matières premières				
Autres achats non stockés	57 360	24,98	57 360	N/S
606110 EAU APPART JEUNES	1 734	0,75	1 734	N/S
606121 EDF APPARTEMENT	2 940	1,28	2 940	N/S
606182 ENGIE APPART JEUNES	274	0,12	274	N/S
606207 SCOLAIRE FOURNITURES	639	0,28	639	N/S
606208 DIVERSES JEUNES PHOTOS...	59	0,03	59	N/S
606211 PDTS PHARMACEUTIQUE	28	0,01	28	N/S
606230 ALIMENTATION	24 436	10,62	24 436	N/S
606252 HABILLEMENT	4 620	2,01	4 620	N/S
606253 PETITS EQUIPEMENTS APPARTEMENTS JEUNES	1 162	0,50	1 162	N/S
606254 PDTS ENTRET.ET HYGIE	1 440	0,63	1 440	N/S
606256 ANNIVERSAIRE JEUNES	879	0,38	879	N/S
606301 FOURNITURES APPARTEMENTS	17 615	7,65	17 615	N/S
606352 PRODUITS ENTRETIEN DIVERS	563	0,24	563	N/S
606410 FOURNITURES DE BUREAU	971	0,42	971	N/S
Services extérieurs	141 083	61,31	141 083	N/S
611100 S/TRAITANCE CARACT.M	165	0,07	165	N/S
611215 LEIA PERSONNEL EXT ASSO	88 261	38,36	88 261	N/S
611216 A SALINATA PERSO EXT ASSO	14 636	6,36	14 636	N/S
611217 UDAF MISE A DISPO PERSONNEL	8 012	3,48	8 012	N/S
613200 LOCATIONS IMMOBILIER	1 000	0,43	1 000	N/S
613201 UDAF LOCATION APPARTEMENT LOYER	5 118	2,22	5 118	N/S
613202 LOYERS JEUNES LOGIREM 65562/0	3 740	1,63	3 740	N/S
613203 LOYERS APPART JEUNES LOGIREM 65611/0	2 872	1,25	2 872	N/S
613204 LOYERS APPART JEUNES LOGIREM 65612/0	2 810	1,22	2 810	N/S
613205 LOYERS APPART JEUNES LOGIREM 65551/0	1 456	0,63	1 456	N/S
613206 LOYERS APPART JEUNES LOGIREM 65608/0	1 275	0,55	1 275	N/S
613207 LOYERS APPART JEUNES LOGIREM 65613/0	5 359	2,33	5 359	N/S
613208 LOYERS OPH CDC	1 025	0,45	1 025	N/S
615200 ENT.REPAR.S/BIENS IM	1 307	0,57	1 307	N/S
616000 PRIMES D'ASSURANCES	847	0,37	847	N/S
616001 ASSURANCES APPARTEMENTS	220	0,10	220	N/S
618310 DOCUMENTATION TECHNI	92	0,04	92	N/S
618800 AUTRES FRAIS DIVERS	2 889	1,26	2 889	N/S
Autres services extérieurs	18 738	8,14	18 738	N/S
622620 HONOR.EXPERT COMPTAB	2 511	1,09	2 511	N/S
622630 HONOR.COMMISSAIRE CO	4 200	1,83	4 200	N/S
623700 PUBLICATIONS	50	0,02	50	N/S
625101 FRAIS DEPLACEMENTS JEUNES	783	0,34	783	N/S
625140 VOY.DEPL.ADMINISTRAT	192	0,08	192	N/S
625600 MISSIONS RECEPTIONS	525	0,23	525	N/S
625605 FRAIS KM PERSONNEL	3 536	1,54	3 536	N/S
626300 AFFRANCHISSEMENTS	46	0,02	46	N/S
626301 AFFRANCHISSEMENTS JEUNES	14	0,01	14	N/S
626501 FRAIS TELEPHONE JEUNES	1 566	0,68	1 566	N/S
626502 FLOTTE BOUYGUES	1 118	0,49	1 118	N/S
627000 SERV.BANCAIRES & ASS	308	0,13	308	N/S
627800 AUTRES FR.COMMIS.BAN	1 113	0,48	1 113	N/S
628801 FRAIS EDUCATIFS	834	0,36	834	N/S
628803 SPORTS LOISIRS	1 940	0,84	1 940	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	400	0,17	400	N/S
635800 AUTRES DROITS	400	0,17	400	N/S
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges de personnel				
Subventions accordées par l'association				

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (06 mois)		Variation absolue (06 mois)		%
Dotations aux amortissements 681120 DOT.AMT.IMMO CORPORE	2 836	1,23			2 836		N/S
Dotations aux provisions	2 836	1,23			2 836		N/S
Autres charges	0	0,00					
Total des charges d'exploitation (I)	220 417	95,79			220 417		
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)							
CHARGES FINANCIERES:							
Dotations financières aux amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilées	198	0,09			198		N/S
661100 INTERETS EMPRUNTS &	196	0,09			196		N/S
668000 AUTRES CHARGES FINAN	2	0,00			2		N/S
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (III)	198	0,09			198		N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital							
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées							
Total des charges exceptionnelles (IV)							
Participation des salariés aux résultats (V)							
Impôts sur les sociétés (VI)							
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	220 615	95,87			220 615		N/S
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	9 501	4,13			9 501		N/S
TOTAL GENERAL	230 116	100,00			230 116		N/S

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
PRODUITS :							
Bénévolat							
Prestations en nature							
Dons en nature							
TOTAL							
CHARGES :							
Secours en nature							
Mise à disposition gratuite de biens et services							
Personnel bénévole							
TOTAL							

Annexe Association ADUNITI

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 06 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 146 536 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 9 500,89 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/05/2020 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- l'association a été créée en 2018, aucune opération n'a été réalisée. L'activité a débuté en juin 2019.

- L'association a pour objet:

- D'intervenir dans le champ de la prévention, de l'accueil, de l'accompagnement (santé, scolarité, formation professionnelle, hébergement, logement, accès aux droits...) et de l'insertion par le logement ou l'activité économique des publics vulnérables.
- Renforcer l'action partenariale pour favoriser des réponses intégrées, novatrices et durables
- Promouvoir et développer la capacité d'intervention des associations adhérentes.
- Agir par tous moyens auprès des acteurs pour mener à bien ces objectifs.
- Par le biais de l'expertise de ses membres, contribuer et promouvoir les réponses adaptées aux besoins des publics.
- D'agir dans le domaine de la recherche innovation et la formation.

- l'association a comptabilisé en fonds propres avec un droit de reprise une somme de 30 000 euros conformément au contrat d'apport associatif convenu entre Corse Active pour l'Initiative et l'Association ADUNITI.

- l'association a bénéficié d'un soutien financier ponctuel de la part d'un de ses membres fondateurs l'association LEIA, dans le cadre du démarrage de son activité et de ses besoins en investissements et ce dans l'attente de la perception de sa subvention.

A ce jour, cette avance a été remboursée.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE:

COVID-19:

- La crise sanitaire liée à Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur. L'association a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement. L'association n'est pas, à la date d'arrêté des comptes, dans une situation d'incertitude significative sur sa capacité à poursuivre son activité.
- L'association a continué son activité pendant la crise sanitaire selon un plan mis en place. Elle n'a pas eu recours au chômage partiel ni à un prêt garanti par l'état "PGE".

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		34 146		34 146
Immobilisations financières		5 559		5 559
TOTAL		39705		39705

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers		2704		2704
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique		132		132
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III		2836		
TOTAL GENERAL (I+II+III)		2836		2836

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	46208	46208	
Autres créances	2347	2347	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	48555	48555	

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)				
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)				
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise		30 000		30 000
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)		30 000		30 000
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)		30 000		30 000

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	46 739	9 844	36 895	
Dettes financières diverses	31	31		
Fournisseurs	14 907	14 907		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	45 358	45 358		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	107 035	107 035	36 895	

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Le prêt CEPAC de 50 000 euros est garanti à 65 % par FRANCE ACTIVE GARANTIE.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 200 E.